

Nakoya

Conditions Générales de Vente

Actions de Formation

Edition d'Août 2025

Sommaire

1	A propos	3
2	Définitions	3
3	Introduction.....	3
4	Contractualisation	4
5	Délai de rétractation.....	4
6	Tarifs.....	4
7	Conditions de règlement	5
8	Convocations et justificatifs	5
9	Report et annulation	5
10	Règlement intérieur.....	6
11	Litiges et réclamations	6
12	Droit applicable	6
13	Responsabilité	6
14	Confidentialité	6
15	Propriété intellectuelle.....	7
16	Publicité.....	7
17	Recueil et traitement des données personnelles	7
18	Code de déontologie	7
19	Divers	8

1 A propos

Nakoya.

S.A.S. au capital de 1.000 €.

R.C.S. Villefranche - Tarare.

159 Route de Lyon 69380 Lozanne.

SIRET : 948 149 034 00019.

APE : 6201Z.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84692504669 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.

T.V.A. Intracom : FR05948149034.

Représenté par Jeremy PELISSOU en qualité de Président.

Les présentes CGV décrivent les principes généraux de vente des prestations d'actions de formation aux professionnels et aux particuliers.

Les clauses particulières décrites dans les offres souscrites et contrats spécifiques approuvés, prévalent aux présentes CGV, notamment si celles-ci viennent en conflit avec les présentes.

2 Définitions

CGV : Conditions Générales de Vente.

Le client : Professionnel unique à la fois commanditaire et bénéficiaire des prestations de formation. Désigne également la société cliente dans son ensemble ou encore un Particulier bénéficiaire des actions de formation.

Le commanditaire : Professionnel de la société cliente qui commande les prestations.

Le bénéficiaire : Le ou les professionnel(s) de la société cliente qui bénéficie(nt) des actions de formation ou encore le Particulier bénéficiaire. Peut aussi être désigné par le terme « Participant ».

Le formateur : Professionnel qui exécute les actions de formation.

Intra : Action de formation au bénéfice d'un client professionnel unique.

Inter : Action de formation au bénéfice de plusieurs clients professionnels et / ou particuliers.

3 Introduction

Pour les professionnels et les particuliers, Nakoya propose des prestations d'actions de formation.

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations à destination des professionnels et des particuliers et leur sont systématiquement mises à disposition. Ainsi chaque contrat implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve aux présentes CGV et prévalent sur tout autre document client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut prévaloir sur les présentes CGV. Le client s'engage à respecter les présentes CGV.

4 Contractualisation

Les prestations intra-entreprise avec des clients professionnels font l'objet systématique d'une proposition commerciale spécifique et d'une convention de formation.

La convention devra être retournée à Nakoya signée avec le cachet de l'entreprise.

Dans le cas d'une inscription à une formation professionnelle inter-entreprises prise en charge par un professionnel, elle doit faire l'objet d'une commande écrite émanant de l'employeur commanditaire.

Elle devra comporter au minimum les éléments suivants :

- Le titre de l'action de formation choisie et sa référence.
- Les dates de la session choisie.
- Le(s) nom(s) du ou des participants.
- Les coordonnées complètes de l'entreprise (nom, adresse, téléphone, SIRET, APE...).
- Le destinataire de la facture et ses coordonnées.
- L'adresse d'envoi de la convention de formation si différente du destinataire de la facture.

Dans le cas d'une inscription à une formation professionnelle prise en charge par un particulier, elle devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de Nakoya et sera suivie par la signature d'un contrat de formation professionnelle.

La prise en compte de la demande d'inscription est assujettie au règlement de la totalité du prix de l'action de formation.

Pour l'ensemble des prestations, les présentes CGV sont pleinement applicables, hors dispositions contraires faisant l'objet d'une contractualisation spécifique.

5 Délai de rétractation

En vertu de l'article L121-16-1 du Code de la Consommation, le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat ou de la convention de formation, à la condition exclusive que les trois conditions suivantes soient entièrement respectées pour les clients professionnels :

- Le contrat doit être conclu hors établissement.
- L'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale de l'entreprise.
- Le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à cinq.

Toute prestation entamée au cours du délai de rétractation mettra fin à celui-ci en vertu de la loi.

6 Tarifs

Les tarifs des prestations sont communiqués par devis au client, ou bien mis à disposition par tout moyen, notamment l'affichage de l'offre sur [le site de Nakoya](#).

La commande ou l'inscription par le client vaut acceptation du prix associé.

Les tarifs sont exprimés en Euros (€), H.T ou T.T.C. selon que le client est un professionnel ou un particulier.

Les tarifs peuvent être révisés sans préavis pour toute nouvelle session de formation.

Dans ce cas, les sessions déjà initiées et contractualisées resteront au prix initialement fixé jusqu'à leur complète exécution.

Sauf stipulation contraire, le prix ne comprend pas les frais de repas ou de logement qui restent à la charge du client.

7 Conditions de règlement

Le règlement s'effectue par virement bancaire à réception de facture.

Sauf stipulations contraires, Nakoya facturera au client l'intégralité des prestations de formation à la signature de la convention ou du contrat de formation.

En cas de non-paiement par un organisme gestionnaire des fonds de formation, pour quelque raison que ce soit, le client professionnel se substitue à cet organisme pour le règlement du prix.

Le formateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation intra-entreprise en cas de non-paiement par le client.

8 Convocations et justificatifs

Pour les actions de formation inter, une convocation nominative est adressée au particulier bénéficiaire ou au responsable de l'inscription professionnel environ deux (2) semaines avant le démarrage de la session de formation. Ce dernier doit les retransmettre à chaque participant de son entreprise. Sauf indication contraire, les convocations sont adressées par mail à l'adresse communiquée par le commanditaire de l'entreprise cliente.

A l'issue de la session de formation, les justificatifs (attestation de formation, certificat, attestation de présence...) sont adressés à l'entreprise, au participant, ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation selon les cas.

9 Report et annulation

Nakoya se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation, notamment et s'en s'y limiter, dans les cas où les pré-requis de la session ne seraient pas atteints.

Dans ce cas, Nakoya informe l'entreprise cliente et / ou les participants dans les plus brefs délais.

Au libre choix du client ou des bénéficiaires, Nakoya reporte l'inscription du ou des bénéficiaires sur une prochaine session de formation ou procède au remboursement intégral des sommes perçues.

Le client ne pourra en aucun cas prétendre à une indemnité pour aucune cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation par Nakoya.

Pour les actions de formation inter-entreprises, l'annulation du fait du client notifiée à Nakoya au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la session, donne lieu au remboursement intégral des sommes perçues.

Pour les actions de formation intra-entreprise, l'annulation du fait du client notifiée à Nakoya au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la session, donne lieu au remboursement intégral des sommes perçues moins la déduction des frais que Nakoya justifie avoir engagé en vue de la session annulée.

Si besoin, le client s'engage à se substituer à un éventuel organisme gestionnaire de ses fonds de formation pour l'application de cet article.

Pour une annulation intervenant moins de 15 jours ouvrés avant le début de la session, une participation de 50 % du coût total de la formation pourra être retenue.

Pour une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début de la session, le règlement de 100 % du coût total de la formation pourra être retenu.

En cas d'absence totale ou partielle d'un participant à une session de formation, quel qu'en soit le motif, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ou avoir.

10 Règlement intérieur

En intra-entreprise, sauf stipulation contraire, le règlement intérieur applicable est celui du client.

En inter, Nakoya transmettra le règlement intérieur applicable du lieu de la formation par tout moyen aux participants.

Dans le cas des actions de formation en présentiel à distance, les participants devront se conformer aux règles et conditions d'utilisation des éditeurs des outils mis à leur disposition.

Le formateur se réserve le droit de suspendre ou d'exclure un participant sans aucune indemnité ni remboursement que ce soit dont le comportement serait contraire au règlement intérieur applicable.

11 Litiges et réclamations

En cas de réclamation, le client est invité à faire part de sa demande à contact@nakoya.fr ou via le formulaire [Contact du site nakoya.fr](#).

Un règlement à l'amiable des litiges sera privilégié.

A défaut, en cas de désaccord persistant, les tribunaux de l'ordre judiciaire dont dépendent Nakoya seront compétents pour traitement du litige, quel que soit la domiciliation du client.

12 Droit applicable

Nakoya est une société française, soumise au droit Français.

Les documents, incluant les présentes CGV, sont rédigés en Français, et prévaudront juridiquement sur tout autre document traduit dans une autre langue.

13 Responsabilité

Nakoya décline toute responsabilité pour les décisions professionnelles et personnelles des bénéficiaires durant les sessions de formation et successivement.

Les bénéficiaires restent à chaque instant maîtres et responsables de leurs décisions prises, et des conséquences, directes ou indirectes, qui en découleraient.

14 Confidentialité

Les échanges entre les participants aux sessions de formation restent strictement confidentiels.

Les données et informations relatives aux actions de formation des bénéficiaires sont strictement confidentielles. Elles ne seront à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers, y compris et sans s'y limiter, le commanditaire, les collaborateurs ou l'entreprise des bénéficiaires.

15 Propriété intellectuelle

Tous les documents, remis, utilisés ou mis à disposition par Nakoya constituent des œuvres originales et sont à ce titre protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification, totale ou partielle est interdite.

En conséquence, le client s'interdit de transmettre, diffuser et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents.

Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public ou d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

Tout bien matériel, intellectuel, ou autre, faisant l'objet d'un transfert de propriété vers le client dans le cadre des prestations, reste sous la propriété exclusive de Nakoya jusqu'à paiement complet du prix.

16 Publicité

Nakoya se réserve la possibilité de faire état du nom du client à titre de référence sur ses canaux de communication, ses propositions ou encore ses références commerciales.

17 Recueil et traitement des données personnelles

Le formateur peut être amené à collecter et à archiver certains éléments des sessions de formation (tel que le recueil des attentes des participants) au bénéfice de la réussite de l'action de formation, pour le suivi des acquis post-formation, ou encore pour le renouvellement des agréments et certifications de Nakoya en tant d'organisme de formation.

Nakoya pourra, avec l'accord du client, conserver les coordonnées des clients afin de communiquer des informations, articles, newsletters, événements ou promotions à finalité commerciale.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation du traitement et à la portabilité sur les données nominatives qui le concernent. Les demandes doivent être exprimées à l'adresse contact@nakoya.fr.

18 Code de déontologie

Le formateur respecte la confidentialité des échanges lors des sessions de formation.

Les bénéficiaires sont néanmoins informés que dans certaines conditions graves, en cas de danger imminent, ou si le ou les bénéficiaires représentent un danger pour eux-mêmes ou pour les autres, le formateur peut sortir du cadre strict de la confidentialité et entreprendre une action appropriée.

19 Divers

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non-écrite mais n'entraînerait la nullité, ni des présentes CGV, ni des prestations souscrites.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV, ou d'acquiescer à son inexécution, de manière temporaire ou permanente, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

Le client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code Civil.

Le client ne pourra intenter aucune action, quelle qu'en soit la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.